

ARRONDISSEMENT DE SAINT-DIZIER
CANTON D'EURVILLE-BIENVILLE
COMMUNE DE CUREL
COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 03 octobre 2025

Convocation adressée le 26/09/2025

L'an deux mil vingt-cinq, le 03 octobre, à 18 Heures 30 minutes, le Conseil Municipal de CUREL s'est réuni, au lieu habituel de ses séances après convocation légale, sous la présidence de Monsieur David COLIN, Maire de CUREL.

Présents : Mr David COLIN, Mme Elisabeth SIRI, Mme Angélique HUGUIN, Mr Benjamin GREFF, Mr Luc COLIN, MR Sylvain BECART

Absent(s) : Mme JOLY Anaïs

Absent(s) excusé(s) : Mme COLIN Sylvie, Mme KRILL Nicole

Madame COLIN Sylvie a donné procuration à Mme HUGUIN Angélique
Madame KRILL Nicole a donné procuration à Mr COLIN Luc

Secrétaire de séance : **BOURGADEL Marie-Christine**

ORDRE DU JOUR :

- Révision de la redevance d'occupation du secrétariat de mairie par le Syndicat intercommunal d'adduction d'eau potable (S.I.A.E.P) Curel/Autigny Le Petit/Chatonrupt
- Informations et questions diverses

ADOPTION DU COMPTE-RENDU PRÉCÉDENT

Le compte-rendu de la séance du 27 juin 2025 est approuvé par le Conseil Municipal.

DEL 16/2025 : RÉVISION DE LA REDEVANCE D'OCCUPATION DU SECRÉTARIAT DE MAIRIE PAR LE SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ADDUCTION D'EAU POTABLE (S.I.A.E.P) CUREL/AUTIGNY LE PETIT/CHATONRUPT

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que le siège social du SIAEP Curel/Autigny-Le-Petit/Chatonrupt est fixé à la Mairie de Curel.

Le Syndicat verse chaque année des frais de fonctionnement à la Commune suite à l'occupation du secrétariat de Mairie.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de réviser le montant de la redevance d'occupation du secrétariat de mairie par le SIAEP Curel/Autigny-Le-Petit/Chatonrupt.

Par 8 voix POUR, 0 voix CONTRE, 0 ABSTENTION, à compter du 01 janvier 2026, le Conseil Municipal décide de fixer à 960 euros par an les frais de fonctionnement du secrétariat.

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

1/ Cérémonie du 11 novembre

La cérémonie du 11 novembre aura lieu à 11 heures aux monuments.

2/ Travaux Pont-Levis

Les travaux ont débuté fin août. Le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'une coordination a été mise en place pour déplacer provisoirement les arrêts de bus situés « Rue de la Gare » vers « Grande Rue avec :

- Franck LACROIX, Responsable TN/OA du Pôle technique de Joinville
- Michel DURST, Gestionnaire du domaine public communal et sécurité publique de la ville de Saint-Dizier et Grand Saint-Dizier
- Christelle ROUSSINAUD, Responsable d'agence TRANSDEV

Monsieur LACROIX Franck a informé la mairie que les travaux ont pris un léger retard et qu'il est possible qu'une prolongation de l'arrêté de circulation soit demandée jusqu'au 14 novembre 2025.

Le maire informe les membres du Conseil Municipal qu'un éclairage sera mis en place sur le passage pour les piétons à la suite d'une réclamation.

La gendarmerie a été sollicitée pour une présence sur la commune aux abords des arrêts de bus provisoires suite à la déviation et à une forte influence des véhicules.

3/ Travaux d'installation des plateaux surélevés sur la RD 8

Les travaux sont terminés.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 H 30.